

Article 1 : Paiement des cotisations :

L'association Force Respect Dignité Fighting propose une cotisation pour la période de septembre 2026 à juin 2027, hors vacances scolaires durant lesquelles le club est fermé. Le paiement de la cotisation peut être effectué par carte bancaire, chèque ou espèces. La cotisation peut être réglée en Deux fois uniquement par chèque bancaire ; les paiements par CB et espèces doivent être effectués en une seule fois. Les chèques doivent être libellés à l'ordre du **FRD FIGHTING**. Le tarif de la cotisation comprend la licence liée à la pratique des disciplines proposées. Toute cotisation est due et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement en cas de d'absence ou d'arrêt des entraînements indépendants de la volonté du club. Les retards de paiement feront l'objet d'un avertissement puis d'une exclusion si la situation n'est pas régularisée.

Article 2 : Décharge de responsabilité :

Chaque adhérent(e) (parent ou représentant légal pour les mineurs) décharge de toute responsabilité le club **FRD FIGHTING**, lors des cours d'essai et des entraînements sportifs durant la saison. L'adhérent(e) (parent ou représentant légal pour les mineurs) renonce à faire valoir toute revendication, de quelle qu'en soit la nature, auprès de l'association et de ses membres. Ceci concerne notamment les cas d'accident, blessure, vol, dégradation de biens personnels ou tout autre incident pouvant survenir lors des entraînements.

Article 3 : Certificat médical :

Discipline KICKBOXING

Adhérent majeur : chaque adhérent majeur doit impérativement fournir un certificat médical lors de son inscription au début de la saison (année sportive en cours). Le formulaire est téléchargeable sur notre site ou le site de la FFKMDA.

Adhérent Mineur -18 ans : chaque adhérent mineur doit impérativement fournir un certificat médical ou le questionnaire médicale lors de son inscription au début de la saison (année sportive en cours). Les formulaires sont téléchargeables sur notre site ou le site de la FFKMDA.

Pour les personnes souhaitant pratiquer la compétition il convient de se rapprocher des coachs.

Discipline BOXE ANGLAISE

Chaque adhérent majeur ou mineur doit impérativement fournir un certificat médical lors de son inscription au début de la saison (année sportive en cours). Le formulaire est téléchargeable sur notre site ou le site de la FFBOXE.

Pour les personnes souhaitant pratiquer la compétition il convient de se rapprocher des coachs.

Toutefois, des garanties complémentaires peuvent être souscrites par l'adhérent auprès de sa propre mutuelle.

Article 4 : Horaires des cours :

La saison des entraînements commence début septembre et se termine fin juin. FRD FIGHTING est fermé durant les jours fériés pour tous les groupes et vacances scolaires pour les groupes ados et enfants. Dans l'intérêt des adhérents, la ponctualité est nécessaire au bon déroulement des cours. Il est demandé d'arriver maximum 5 minutes avant le début du cours et de quitter les lieux maximum 5 minutes après la fin du cours. **Les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'à l'intérieur de la salle et doivent les récupérer, également à l'intérieur, à la fin du cours. FRD FIGHTING se décline de toutes responsabilités en cas de non-respect de cette règle.** Pour les enfants mineurs, aucun cours ne pourra s'effectuer sans une autorisation parentale.

Chaque adhérent est tenu de respecter les horaires et le planning de sa section.

Aucun mélange entre les sections n'est autorisé, sauf décision du coach.

Article 5 : Discipline :

Aucun manque de respect envers les personnes ne sera toléré. Par respect pour tous, les téléphones doivent être éteints pendant les séances. La propreté, l'hygiène corporelle et vestimentaire sont de rigueur, notamment les ongles de pieds coupés pour la sécurité d'autrui. Un bon état du matériel personnel est aussi nécessaire. **L'équipement complet pour pratiquer le KICKBOXING ET LA BOXE ANGLAISE** est obligatoire à chaque entraînement (protège dents, coquille, short fight, gants, protèges tibias/pieds, tee-shirt, chaussures propres adapté à la boxe anglaise). Les personnes ne seront acceptées en cours qu'avec leur tenue adaptée et un comportement adapté à la pratique de ce sport.

Il formellement interdit d'utiliser les techniques de combat enseignées en dehors des entraînements.

Article 6 : Respect des locaux et du matériel :

Chacun adhère(e) est tenu de faire bon usage des locaux et du matériel mis à la disposition des adhérents, toute dégradation volontaire entrainera l'exclusion immédiate et le remboursement des dégâts causés ! FRD FIGHTING décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations dans les vestiaires et sur le parking.

Les trottinettes et vélos sont interdits à l'intérieur de la salle.

Article 7 : Motifs d'exclusion :

L'appartenance à mouvement politique ou religieux ne doit en aucun cas gêner le bon déroulement des entraînements. Les moniteurs se réservent le droit d'exclure de manière temporaire voir définitive toute personne qui fera preuve d'une attitude intolérante ou irrespectueuse. Tout manquement au règlement intérieur peut entrainer une exclusion permanente voir définitive, sans remboursement.

Article 8 : Assurance responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur applicable aux groupements sportifs, l'association FRD FIGHTING a souscrit un contrat d'assurance de RESPONSABILITE CIVILE des GROUPEMENTS SPORTIFS auprès de la Société d'assurances AREAS DOMMAGES dont le siège social est : 47 – 49, rue de Miromesnil, 75380 Paris

Article 9 : Droit à l'image :

Droit à l'image : Dans le cadre des activités du FRD FIGHTING, des photos ou vidéos des adhérents mineurs.es ou majeurs.es peuvent être utilisées pour promouvoir les activités du club. Ces images peuvent apparaître sur le site de l'association, nos réseaux sociaux, rencontres, événements sportifs, ainsi que dans des journaux, prospectus ou flyers. Les légendes ou commentaires associés ne permettront en aucun cas d'identifier l'adhérent. Votre autorisation est sollicitée par la signature du présent règlement.

Article 10 : compétition :

Les coachs se réservent le droit :

Sélectionner les compétiteurs ; De valider leur participation aux coopétitions ; De choisir les compétitions auxquelles les adhérents participeront ; D'annuler une participation à une compétition si nécessaire.

Les compétiteurs doivent être assidus aux entraînements. En cas d'absences répétées ou manque d'implication, les entraîneurs pourront refuser leurs inscriptions aux compétitions.

Article 11 : Déroulement des cours :

Pour le bon déroulement des cours, il est interdit aux parents d'assister aux entraînements

Pour le bon déroulement des cours, il est vivement interdit que les parents ramènent leurs enfants pendant les entraînements.

Article 12 : Protocole sanitaire : Chaque licencié doit respecter le Protocole Sanitaire

Chaque adhérent doit apporter une serviette ou des mouchoirs afin de garantir l'hygiène de tous.

Article 13 :

Conformément au statut des association loi 1901 à but non lucratif aucun remboursement nous pourra être exigé suspension de l'activité pour des raisons de quelque nature qu'elle soit.

FRD FIGHTING se réserve le droit de toutes modifications dudit règlement.

L'inscription au FRD FIGHTING Force Respect Dignité Fighting implique la lecture, l'acceptation et le respect du présent règlement.

Nom & prénom de l'adhérent ou du représentant légale pour les mineurs

Date

Signature